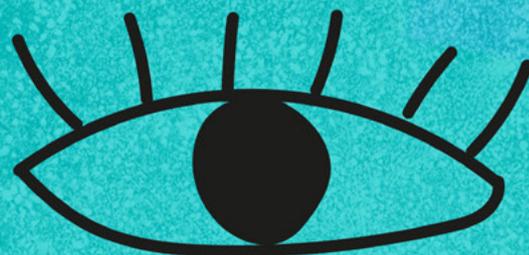


Colloque

EN PRÉSENTIEL  
ET EN DISTANCIEL



**19 mars 2022 | 9h00-18h00**

📍 Institut le Bel  
4 rue Blaise Pascal  
67000 strasbourg  
Amphi 2

**20 mars 2022 | 9h00-12h30**

📍 Ordre des avocats  
3 rue du Général Frères  
67000 strasbourg  
Salle Baumann

# RACISME ET DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

Mobiliser le droit contre le racisme :  
quels leviers juridiques face aux discriminations  
à raison des origines ?

organisé par le



Laboratoire  
Droit, religion,  
entreprise et société | DRES  
de l'Université de Strasbourg

partenaires



Faculté  
de droit, de sciences politiques  
et de gestion  
Université de Strasbourg

et du CIRS

## RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

**Syndicat des Avocats des France**

**34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr**

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)



Le thème du racisme et des discriminations à raison des origines a connu une riche actualité depuis le meurtre de Georges Floyd par un policier aux États-Unis et la mondialisation consécutive du mouvement «Black Lives Matters» à l'été 2020.

Cette actualité est marquée tant par la prise de conscience du caractère systémique de cette forme particulièrement grave de discrimination que par la montée, en réaction, d'un discours de haine aussi dangereux que décomplexé.

En France, plusieurs réformes législatives inspirées par la droite la plus radicale ont largement mis à mal la liberté d'association, de manifestation, d'expression des convictions, au prétexte fallacieux de «renforcer les principes de la République». Lesquels s'en trouvent, de fait, amoindris, à en croire le Défenseur des Droits comme la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH).

Dans les prétoires, le combat contre les discriminations dans les entreprises a connu des avancées majeures depuis le début des années 2000, notamment au travers du contentieux de la discrimination syndicale puis celui de la discrimination sexuelle. Mais la discrimination à raison des origines n'est que très rarement condamnée par la juridiction prud'homale : peu invoquée, difficile à plaider, difficile à entendre, insuffisamment comprise, imparfaitement jugée.

Dans ce contexte, il était devenu urgent d'organiser un temps de réflexion mêlant droit, sciences sociales et expériences concrètes afin de collectivement déterminer des champs et pistes d'action pour lutter plus efficacement contre ces atteintes insupportables à la dignité des femmes et et des hommes issu.e.s des minorités visibles.

Ce week-end, organisé conjointement par le Syndicat des Avocats de France et l'Université de Strasbourg, avec le soutien de l'Ordre des avocats de Strasbourg, a pour finalité de mobiliser largement, au delà des seuls avocat.e.s, tous les acteurs et actrices de la matière pour aborder sous un angle nouveau le contentieux qu'il nous revient d'alimenter dans la lutte contre le racisme et les discriminations liées à l'origine

## SAMEDI 19 MARS 2022 : REFLEXIONS

---

Lieu : Amphi 12 du bâtiment Le Bel – Université de Strasbourg, Campus Esplanade

Accueil à partir de 8h30

### ♦ 9h – 9h45 Introduction

**9h - 9h05 Ouverture**, Tiffany CONEIN, Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Strasbourg

**9h05 - 9h10 Allocation de bienvenue**, Nathalie GOLDBERG, co-présidente de la section SAF Strasbourg

**9h10 - 9h20 Introduction**, Claire DUJARDIN, présidente du SAF, et Nicolas MOIZARD, professeur à l'Université de Strasbourg, Institut du travail et UMR 7354 DRES

**9h20 - 9h45 « Constats et cadre juridique des discriminations liées à l'origine »**, Sophie LATRAVERSE, experte et consultante

### 9h45 – 12h Table ronde 1

#### **Quelles stratégies face aux discriminations liées à l'origine au travail ?**

Modérateur : Florence NEPLE, avocate au Barreau de Lyon, élue SAF au CNB, Présidente de la commission Égalité du Conseil National des Barreaux

**9h45 - 10h15 « Retour sur la mobilisation collective des cheminots marocains de la SNCF »**, Vincent-Arnaud CHAPPE et Narguesse KEYHANI, sociologues

10h15 – 10h30 Pause

**10h30 - 11h « Limites et perspectives du contentieux »**, Aline CHANU et Xavier SAUVIGNET, avocats au Barreau de Paris

**11h - 11h30 « L'identification de la discrimination raciale »**, Margaux LUCAS-NOWACKI, doctorante à l'Université de Strasbourg et Nicolas MOIZARD, professeur à l'Université de Strasbourg, Institut du travail et UMR 7354 DRES

11h30 - 12h00 Débat avec la salle

12h00 – 13h30 Déjeuner libre

### 13h30 – 15h30 Table ronde 2

#### **Quelles stratégies face aux discours de haine et injures racistes ?**

Modérateur : Nohra BOUKARA, avocate au Barreau de Strasbourg

**13h30 - 14h « Droit, race, et lutte contre les discours de haine »**, Lionel ZEVOUNOU, Maître de conférences à l'Université de Paris Nanterre, UFR DSP

**14h - 14h30 « Aux origines du discours raciste »**, Kaoutar HARCHI, écrivaine et sociologue

**14h30 - 15h « Judicialiser les discours racistes politiques »**, Jérôme KARSENTI, avocat au Barreau de Paris

15h - 15h30 Débat avec la salle

15h30 – 15h45 Pause

### 15h45 – 17h45 Table ronde 3

#### Quelles stratégies face aux politiques publiques produisant des discriminations ?

Modérateur : Joao VIEGAS, avocat au Barreau de Paris

**15h45 - 16h15 « La nationalité française vit-elle encore le temps maudit des colonies ? »**, Flor TERCERO, avocate au Barreau de Toulouse, et GISTI

**16h15 - 16h45 « L'exclusion sans fin des citoyens itinérants »**, Nara RITZ, coordinateur, et Chloé LAILLER, chargée de mission, à l'Observatoire pour les Droits des Citoyens Itinérant (ODCI)

**16h-45 - 17h15 « Le contentieux des contrôles au faciès »**, Omer MAS CAPITOLIN, responsable associatif, et Slim BEN ACHOUR, avocat au Barreau de Paris

17h15 - 17h45 Débat avec la salle

♦ **17h45 – 18h Conclusion** Clara GANDIN, avocate au Barreau de Paris

♦ **18h30 Cocktail** offert par l'Ordre des Avocats de STRASBOURG

**Tram F** **Tram C** depuis Arrêt Observatoire – descendre Arrêt République

### **DIMANCHE 20 MARS 2022 : ATELIERS**

Lieu : Salle Baumann Ordre des Avocats, 3 rue des Frères 67000 Strasbourg

Accueil à partir de 8h30

♦ **9h – 9h15 Introduction**, Nathalie GOLDBERG, avocate au Barreau de STRASBOURG

♦ **9h15 – 11h15**

**9h15 - 9h45 Mobilisation du droit dans le champ des politiques publiques : créer les conditions de l'émergence d'un «groupe» susceptible d'agir en justice**, Myriam MATARI, avocate au Barreau de Lyon

**9h45 - 10h30 Quelle action collective après l'action de groupe « contrôles au faciès » ?** Omer MAS CAPITOLIN, responsable associatif, et Clara GANDIN, avocate au Barreau de Paris

**10h30 - 11h15 Comment réparer les discriminations racistes au-delà des contentieux individuels ?** Commission Discriminations

11h15 – 11h30 Pause

♦ **11h30 – 12h30 Retour et mise en commun et clôture**

Modérateur : Salima HEZZAM, co-présidente de la section de la section SAF Strasbourg

# PÉDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques :** avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de discrimination.

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques en matière de discrimination.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit de la discrimination : magistrat, avocat, juriste, associatif, universitaire, étudiant, élève-avocat. Une bonne connaissance des techniques juridiques contentieuses est préférable.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :** la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Modalités et délais d'accès :** Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :** Questionnaire d'évaluation des acquis

**Formalisation à l'issue de la formation :** Attestation de fin de formation

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel et en visioconférence

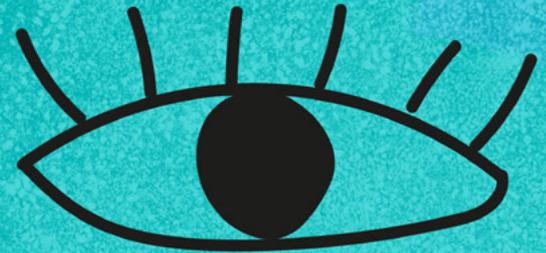
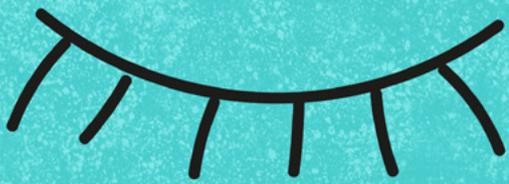
**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

**Méthode pédagogique :** expositive.

## INSCRIPTION

Formation en présentiel et en ligne. Inscription préalable en ligne indispensable, [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

- Avocat inscrit au Barreau de STRASBOURG, Éleve-avocat, étudiant, universitaire : entrée libre dans la limite des places disponibles – inscription préalable nécessaire
- Avocat adhérent SAF : 150 € TTC
- Avocat non adhérent SAF : 200 € TTC
- Autre public, associatifs, représentants syndicaux, magistrats : 70 € TTC
  
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation sur le site du SAF et m'engage à le respecter



## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 - SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

**Durée de la formation :** 10 heures

***ATTENTION ! Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL !***

**Pour valider la formation,** Il sera INDISPENSABLE d'émargier la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque